

**AVIS DE PUBLICITÉ
2026STMA005**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORIALE DU NORD-EST - COMMUNE DE VERDUN (55100)**

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

La direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France (VNF) a reçu une manifestation spontanée d'intérêt pour l'implantation d'une activité de bateau-hôtel à VERDUN, en aval du Pont Chaussée, rue des Frères BOULHAUT, PK 203.265 en rive gauche du Canal de la Meuse (occupation de 440 m² de plan d'eau pour le stationnement d'un bateau-hôtel).

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation spontanée d'intérêt, afin de vérifier si des intérêts concurrents sur le site en question souhaitent se manifester, le cas échéant selon les conditions définies au présent avis.

Si aucun autre candidat ne se manifeste, une convention d'occupation temporaire pourra alors être délivrée à ce porteur de projet.

La présente consultation vise à sélectionner un opérateur économique pour développer une activité de péniche avec activité commerciale de type hôtelière.

Publié le 03/09/2026

Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication 1 mois

Date limite de réception des propositions Date : 04/10/2026 à 12h00

Objet de l'occupation Occupation d'une emprise du Domaine Public Fluvial d'environ 440 m² pour un usage commercial

Lieu
Commune de VERDUN (55100)
Adresse :
Aval du Pont Chaussée rue des Frères Boulhaut
PK : 203.265 en rive gauche du Canal de la Meuse.

Activité(s) pouvant être exercée(s) Bateau-hôtel / Hôtel flottant

Caractéristiques particularités de l'emplacement Voir plan

Restrictions Aucunes

Type d'autorisation délivrée Convention d'Occupation Temporaire (COT)

Conditions financières générales Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de

VNF et consultable sur le site internet de l'établissement :

 [BO119 du 29 décembre 2025 décision modificative.pdf](#)

Date de disponibilité prévisionnelle du bien

Dernier trimestre 2026

Durée de la COT

5 ans

Critères de sélection

Les critères sont considérés en fonction de :

- Du montant de la redevance proposée
- De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité de prise en considération des contraintes techniques)
- De la nature et du montant des investissements
- De la solidité financière du projet
- De l'état du bateau en fonction du sondage de coque, du système d'assainissement, de l'état général intérieur et extérieur jugé sur photos.

Négociation

OUI dans la limite basse des tarifs domaniaux de VNF

Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial, qui précise la nature de l'activité envisagée
- Fiche client renseignée
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire(s) de l'acte
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- KBIS et Statuts mentionnant l'activité d'Hébergement touristique et hôtelier
- Attestation d'assurance Responsabilité civile du propriétaire du bateau et attestation risques locatifs pour le locataire
- Business Plan avec projet et descriptif de l'activité envisagée
- Documents du bateau : Dimensions du bateau, descriptif de l'état du bateau intérieur et extérieur, titre de navigation, certificat d'immatriculation, certificat d'établissement flottant, certificat d'assurance, attestation écrite de déclaration sur l'honneur d'une astreinte à bord 24h/24h & 7j/7, photos du bateau intérieur et extérieur, sondage coque de moins de 10 ans, diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement autonome des eaux usées de moins de 3 années
- Offre de prix :  [BO119 du 29 décembre 2025_décision modificative.pdf](#)

Dépôt des candidatures – *Modalités de transmission*

La demande est à rédiger en français et à envoyer :

- Par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr
- Ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse :

**Service Territorial MEUSE ARDENNES
Gestion du domaine public fluvial
2 avenue de Montcy Notre Dame
08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES**

En indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis de publicité concerné et sur votre courrier en objet.

Service à contacter pour tout
renseignements

Voies navigables de France - ST Meuse-Ardennes

Tél : 03.24.33.20.48

Mail : uti.meuse-ardennes@vnf.fr

PLAN DE SITUATION

